

CAP Cadres C

Mutations au 1^{er} septembre 2013

Déclaration liminaire.

Cette CAP Locale se tient dans un contexte particulier.

Pour la **Gestion Publique**, c'est le dernier mouvement avant la mise en place des nouvelles règles unifiées de mutation.

Même si la Direction Générale a tenu compte de la situation prévisionnelle des effectifs au 31 décembre 2013 pour préparer ce mouvement de septembre, il n'en demeure pas moins que les agents se trouvent une fois encore victimes de la nouvelle gestion.

C'est la dernière CAP locale permettant aux agents de la Gestion Publique des Alpes Maritimes d'être mutés sur tout le département et de bénéficier des règles de gestion qui s'appliquent encore pour la dernière fois sur la Gestion Publique.

En effet à partir du 1^{er} septembre 2014 , unique mouvement de mutation de l'année 2014, seules les mutations à l'intérieur d'une même RAN ET en conservant le même métier seront traitées en CAP locale. Toutes les autres demandes de mutations devront passer par les CAP nationales.

Ce système ne favorise pas les mutations à l'intérieur du département puisque, d'une part elles ne seront plus prioritaires , l'ancienneté administrative devenant la nouvelle règle, et d'autre part, l'agent n'aura plus la garantie d'obtenir le poste qu'il demande et pourra même voir sa situation géographique se dégrader.

F.O.-DGFIP 06 dénonce vivement la suppression du mouvement du 1^{er} avril 2014.

2014 n'aura donc qu'un seul mouvement de mutation.

Non seulement les collègues sont lésés mais cette situation aura également un impact fort sur la situation des postes et services !..

Les deux mouvements annuels en GP, liés aux arrivées de stagiaires sur des périodes différenciées de l'année, permettaient de trouver des solutions sur certaines structures qui convenaient tant aux collègues concernés qu'aux services...

A partir d'aujourd'hui, si vous n'êtes pas muté... vous attendrez un an ! et même punition pour les postes...vacances d'emploi pour un an.

F.O.-DGFIP-06 revendique impérativement deux véritables mouvements de mutations par an pour les deux filières ainsi que le droit au retour pour tous les lauréats issus de concours internes et liste d'aptitude et ce, pour tous les agents de la DDFIP, toutes filières.

F.O.-DGFIP-06 demande que les tableaux de demandes de mutations soient vidés afin de couvrir les besoins du département. Les demandes existent.

Double peine pour les services. Vacances et Suppressions d'emplois.

Car au delà des règles de gestion, la question récurrente des suppressions d'emplois demeure et ses conséquences sur la gestion des personnels.

Combien de temps le système des mutations continuera t il à fonctionner face aux suppressions massives d'emplois ? Et d'ailleurs comment les services vont ils continuer à fonctionner ainsi ?

La démarche stratégique, idée du nouveau directeur général, Monsieur Bézard, ne rassure personne, mais au contraire inquiète quant aux réorganisations et restructurations à venir. Les informations qui s'en dégagent confirment que cette démarche est un danger mortel pour l'ensemble des missions de notre Administration.

C'est pourquoi **F.O.-DGFIP-06** demande l'arrêt immédiat de ce processus.

Si certaines organisations veulent participer à la cogestion de cette démarche stratégique, répondant ainsi à une volonté gouvernementale d'intégrer les syndicats dans la mise en œuvre de ses décisions, ils prendront toute la responsabilité de leurs actes.

Pour sa part **F.O.-DGFIP-06** s'y refuse conformément à ses principes de liberté et d'indépendance.

F.O.-DGFIP-06 aura l'occasion de le rappeler dans les prochaines réunions institutionnelles.

